

Demande d'éligibilité

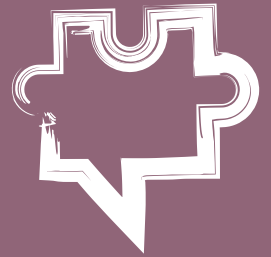
**DEMANDE D'AIDE
RÉGIONALE POUR
LA PARTICIPATION
À UNE ACTION
COLLECTIVE
À L'INTERNATIONAL**



L'Europe s'invente chez nous

VÉRIFICATION D'ÉLIGIBILITÉ

DOCUMENT À REMPLIR ET À RETOURNER AU CONTACT CCI



INTITULÉ DE L'OPÉRATION :

1 – PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

A. IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Raison sociale et forme de la société :

Date :

Adresse de l'établissement concerné par l'opération (si différent du siège social) :

.....
.....

N°SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom, Prénom du contact projet :

Fonction :

Tél. | | | | | | | | | | | |

E-mail :

Activité(s) principale(s) :

.....
.....

Répartition de l'activité de votre entreprise (y compris établissements secondaires) :	Chiffre d'Affaires (estimation en % de l'activité globale)	Effectif CDI (en nombre de personnes)
Négoce		
Production		
Conseil		
Service		
R&D		

CONTACTS CCI

Salons Industries
Anne-Catherine WEBER
Tél. 03 88 75 24 20
ac.weber@alsace.cci.fr

Salons Agroalimentaires
Sabine DAGON
Tél. 03 88 75 24 64
s.dagon@alsace.cci.fr

Chiffre d'affaires total (dernier exercice clos) :

Fonds propres :

L'entreprise appartient-elle à un groupe ? : Non Oui

Lequel ? :

Effectif du groupe (consolidé) :

Préciser le cas échéant si une autre structure détient 25% ou plus du capital social de votre entreprise :

.....

Avez-vous déjà participé à l'opération pour laquelle vous sollicitez l'aide de la Région par le passé ?

Si oui, combien de fois ? :

2 – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

MONSIEUR, MADAME, MADemoiselle

AGISSANT EN TANT QUE

POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE

Certifie sur l'honneur :

- que les renseignements figurant dans ce formulaire sont exacts et sincères ;
- que l'entreprise qu'il (elle) représente est en règle en ce qui concerne ses obligations fiscales et sociales ;
- qu'elle est en situation financière saine et ne fait pas l'objet d'une procédure collective ;
- qu'elle respecte les règles liées aux aides dites de « minimis »¹.

Fait à le

Nom et qualité du signataire (*mandataire social*)

Cachet de l'entreprise

Signature

¹ Selon le règlement (CE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, les aides « de minimis » sont plafonnées à 200 000 € sur une période de 3 ans en équivalent subvention brut.